

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2013

Sous la présidence de M. BONO, Maire

Autres membres présents : M. BENETEAU, Mme MEMAIN, M. BUCHERIE, Mmes JAUMOULLIÉ, FLEURET-PAGNOUX, MM. MANDROUX, MATIFAS, GAUTRONNEAU, DILLENBOURG, Mmes BAUDRY (à compter de la 9^{ème} question), LAPORTE-MAUDIRE, PEUDUPIN, M. CHANTECAILLE, Mmes BENGUIGUI, LACONI, CLAYSAC, Adjoints

M. CHICHÉ, Mme GRAUX, MM. FONTAINE, ROLLAND, LEROY, HEBERT, MOUFFOKES (à compter de la 2^{ème} question), LARIBLE (jusqu'à la 10^{ème} question), Mme FRIOU, MM. JOUBERT, JOUSSEMET, KLOBOUKOFF (à compter de la 5^{ème} question), Mmes MOREAU, SIMONÉ (à compter de la 9^{ème} question), AZEMA, GARNIER (à compter de la 8^{ème} question), M. FALORNI, Mme AMMOUCHE, MM. THIBAUDEAU, DERMONCOURT, Mme MORVANT, MM. JAULIN, LEAL (à compter de la 4^{ème} question), Mme CHADJAA, Conseillers municipaux

Etaient excusés : Mmes DULIOUST (procuration à Mme PEUDUPIN), BAUDRY (jusqu'à la 8^{ème} question), MM. JLALJI (procuration à M. MATIFAS), MALBOSC, MOUFFOKES (à la 1^{ère} question), LARIBLE (procuration à Mme LAPORTE-MAUDIRE à compter de la 11^{ème} question), Mme BRULLER (procuration à M. ROLLAND), M. KLOBOUKOFF (jusqu'à la 4^{ème} question), Mmes SIMONÉ (procuration à M. LEROY jusqu'à la 8^{ème} question), GARNIER (jusqu'à la 7^{ème} question), DUPUY (procuration à M. HEBERT), BOLLEAU (procuration à Mme MEMAIN), COCHENNEC (procuration à M. DERMONCOURT), MM. BON (procuration à Mme MORVANT), LEAL (procuration à M. JAULIN jusqu'à la 3^{ème} question)

Secrétaire de Séance : M. JOUBERT

n° 11

ETUDE BOULEVARD SAUTEL. CONCERTATION POUR LA CREATION ET L'AMENAGEMENT DE VOIRIES (ARTICLES L 300-2 ET R 300-1 DU CODE DE L'URBANISME)

Date de convocation :3 septembre 2013	Bulletins litigieux.....	0
Nombre de membres en exercice..... 49	Abstentions	0
Nombre de membres présents 40	Suffrages exprimés	48
Nombre de membres ayant donné procuration 8	Pour l'adoption	48
Nombre de votants..... 48	Contre l'adoption	0
Date d'affichage du compte-rendu : 10 septembre 2013		

Rapporteur : M. MANDROUX

Vu les objectifs du Plan Local d'Urbanisme affichant notamment l'ambition de densification le long des boulevards,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 décembre 2011 relative à la mise en place d'un périmètre d'étude selon les dispositions prévues à l'article L-111-10 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que la Ville de La Rochelle a engagé une étude urbaine sur la requalification du boulevard Sautel prenant en compte les quartiers existants et adjacents,

Considérant que cette démarche se situe dans une perspective de mutation des fonciers dédiés aujourd'hui majoritairement à du commerce et à de l'activité tertiaire sur le boulevard et, plus largement, d'organisation urbaine qualifiante de la principale entrée de ville de La Rochelle.

Considérant qu'indépendamment du projet urbain, toujours en cours de définition, l'article R 300-1 du Code de l'Urbanisme précise que si les travaux d'infrastructures routières dépassent 1 900 000 € et conduisent à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'ouvrages existants, ces derniers doivent faire l'objet d'une concertation préalable,

Considérant enfin que le montant des travaux est susceptible de dépasser le montant ci-dessus indiqué,

La Municipalité, en accord avec la Commission n°1 (Administration Générale et Cadre de Vie) réunie le 5 septembre 2013, propose au Conseil municipal :

- d'approuver les objectifs poursuivis pour la recomposition du boulevard et de retenir pour ce qui concerne les interventions sur l'espace public, les principaux objectifs suivants :
 - o le redimensionnement de la voirie du boulevard André Sautel pour permettre la requalification urbaine et l'accueil futur d'un TCSP (Transport en Commun en Site Propre), lequel est retenu par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour répondre à un appel à projet en faveur du transport public,
 - o la création de liaisons douces et de voiries afin de permettre une meilleure perméabilité du quartier, particulièrement en direction des quartiers de Beauregard et de Saint Eloi,
- de valider les modalités de concertation qui comprendra :
 - o une exposition permanente qui se tiendra au service Urbanisme de la Ville de La Rochelle, sis 20, Place de l' Arsenal à La Rochelle ; elle sera composée de panneaux présentant les ouvrages envisagés et les modifications d'assiettes d'ouvrages existants ; un registre sera mis à disposition du public afin de recueillir les avis exprimés ; cette exposition se tiendra pendant toute la durée de l'élaboration du projet,
 - o la publication d'un article dédié dans le journal municipal et sur le site internet de la Ville de La Rochelle,
 - o l'organisation d'une réunion publique.

A l'issue de cette concertation, le Conseil municipal en arrêtera le bilan.

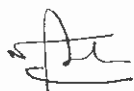
Ces propositions, mises aux voix, sont adoptées.

Délibération transmise par voie électronique
à la Préfecture de la Charente-Maritime

le

16 SEP. 2013

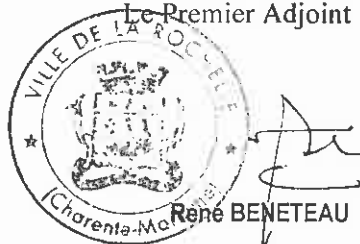
P. Le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint :



René BÉNÉTEAU

Pour extrait conforme

P. Le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint :



VILLE DE LA ROCHELLE
Charente-Maritime
René BÉNÉTEAU